



Publié sur AQUAREF - Laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques (<https://www.aquaref.fr>)

Contribution des organisateurs de comparaisons interlaboratoires dans le programme AQUAREF 2016-2018

dans Chimie ^[1] Qualité des données ^[2]

Accès: Public

Année: 2018

L'amélioration continue de la qualité des données de la surveillance, incluant l'appui au SIE est la première des missions historiques d'Aquaref et plus particulièrement du thème « E » « Garantir la qualité des données bancarisées ». Un programme d'actions, organisé selon le rôle joué par chaque acteur (donneurs d'ordre et laboratoires prestataires) dans la production et l'exploitation des données, permanent vise à fournir les soutiens techniques pour y parvenir.

L'Arrêté du 27 octobre 2011 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement précise « Un laboratoire est agréé pour réaliser une analyse d'un paramètre mentionné en annexe I du présent arrêté s'il respecte les conditions suivantes [?] 5° Participer, au moins deux fois par an, pour la méthode d'analyse appliquée à des essais interlaboratoires réalisés en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne incluant l'analyse du paramètre dans la matrice concernée, dont une fois au moins à un essai dont la concentration du paramètre n'excèdera pas quinze fois la limite de quantification définie à l'annexe I du présent arrêté :

- lorsque les essais existent et sont réalisés par des organisateurs d'essais interlaboratoires accrédités par une instance d'accréditation et répondant aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17043 ;
- dans les autres cas, par des organismes reconnus pour leur compétence dans le domaine concerné et répondant aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17043 ».

Les Organismes de Comparaisons Inter Laboratoires (OCILs) sont donc des acteurs clés à la mise en oeuvre pérenne et crédible du dispositif d'agrément. Ainsi, depuis sa création, AQUAREF organise des réunions annuelles avec les OCILs, en présence de la DEB et de l'AFB, afin d'échanger sur les évolutions réglementaires, de recueillir leurs besoins, de les informer sur les actions AQUAREF notamment les actions visant à organiser des CIL pour des substances orphelines ou des méthodes et d'échanger sur leur transfert. En outre, lorsque que cela est possible, ces CIL sont réalisées en collaboration avec les OCILs.

En 2018, il n'a pas été jugé pertinent d'organiser la réunion annuelle OCILs/AQUAREF pour les raisons suivantes :

- Inertie des évolutions réglementaires notamment publication du nouvel avis LQ, révision de l'arrêté agrément,
- Délai dans la réalisation de certaines actions techniques AQUAREF dont une des finalités est une information/transfert aux OCILs,
- Organisation d'un Workshop thématique « Essais d'aptitude pour la matrice biote : harmonisation des pratiques pour des essais adaptés aux contextes réglementaires environnementaux et sanitaires » (action E1h-2 du programme),
- Sur-sollicitation des OCILs au travers d'actions spécifiques portées par les différents thèmes du programme AQUAREF.

Cette note de synthèse présente les différentes actions « Chimie » réalisées avec les OCILs au cours du cycle de programmation AQUAREF 2016-2018.

Auteur(s): Lalère B., Lardy-Fontan S.

Nom de l'institut: LNE

Fichier attaché

Taille

Contribution des organisateurs de comparaisons interlaboratoires dans le programme AQUAREF 2016-2018 [3]	561.12 Ko
--	-----------

AQUAREF - marque déposée. Tous droits réservés. [Mentions légales](#) - [Conditions générales d'utilisation du site \(CGU\)](#). - Site web développé par l'INERIS - V2.0

URL source: <https://www.aquaref.fr/contribution-organismes-comparaisons-interlaboratoires-programme-aquaref-2016-2018>

Liens:

[1] <https://www.aquaref.fr/domaine/chimie>

[2] <https://www.aquaref.fr/thematique/qualite-des-donnees>

[3] https://www.aquaref.fr/system/files/Aquaref_E1h1_2018_Contribution_OCILs_0.pdf